

Paris, le 3 janvier 1999

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 31 décembre 1998 à 13h30, le Conseil de l'Union européenne a arrêté, sur proposition de la Commission et après consultation de la Banque centrale européenne, les taux de conversion irrévocables entre l'euro et les monnaies des onze pays participant à l'Union monétaire à partir du 1er janvier 1999.

Cette décision a permis à l'ensemble des acteurs de la place de Paris de mettre en oeuvre, dès le 31 décembre après-midi, le plan de basculement à l'euro de leurs systèmes et applications.

Les informations disponibles au 3 janvier à 16 heures indiquent, pour l'ensemble de la place de Paris, un état d'avancement des travaux entièrement conforme aux plannings initiaux.

C'est notamment le cas de la Banque de France qui, en tant que participant/gestionnaire de systèmes de paiement, autorité de surveillance des marchés et membre du Système européen de banques centrales (SEBC) est au coeur des opérations de basculement.

Après avoir procédé à l'arrêté des comptes au 31 décembre 1998, les équipes de la Banque ont engagé, le 1er janvier 1999, les opérations de migration vers l'euro des données et des systèmes comptables et informatiques. Cette phase s'est achevée le 2 janvier en milieu d'après-midi.

Dans cette situation de pré-ouverture, la journée du 3 janvier est consacrée à d'ultimes tests d'opérations et de connexions pour préparer le démartage de la politique monétaire et de change en euros et l'interconnexion des systèmes de paiement au plan national et au plan européen (TARGET) le 4 janvier.

La Banque de France, tout en constatant l'excellent déroulement des opérations de basculement, appelle l'ensemble des acteurs de la place de Paris à rester mobilisés et vigilants, afin d'assurer dans les meilleures conditions le démarrage en euros des marchés et systèmes le 4 janvier au matin.